



1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente et de livraison (CGV) d'Opopharma s'appliquent à toutes les offres et tous les contrats de livraison de marchandises. Les conditions ou autres conventions allant dans un autre sens ne sont valables que si elles sont acceptées expressément par écrit par Opopharma.

2. Offres

Les offres d'Opopharma sont toujours sans engagement. Le contrat entre le client et Opopharma n'est conclu que par une commande du client et l'acceptation de celle-ci par Opopharma.

3. Prix et conditions de paiement

Tous les prix s'entendent hors T.V.A., départ entrepôt, hors frais d'emballage et d'expédition. Les montants facturés sont payables sous 30 jours sans escompte. Les frais de relance et de recouvrement sont à la charge du client.

4. Conditions de livraison

Les frais de port et d'expédition sont facturés forfaitairement au client. Pour la livraison de dispositifs médicaux, jusqu'à une valeur des marchandises de 200.- CHF, les frais d'expédition facturés s'élèvent à 15.- CHF. Pour les médicaments autorisés en Suisse et vendus sur ordonnance, la part des frais d'expédition, quelle que soit la valeur des marchandises, est de 25.- CHF. Un supplément est facturé de la même manière pour les livraisons express. Les frais de logistique des médicaments non enregistrés en Suisse sont répercutés selon leur montant réel. L'usage et le risque des marchandises livrées sont transférés au client lors de l'expédition.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison annoncés sont indicatifs et sans engagement. Les retards de livraison non imputables à une faute d'Opopharma n'autorisent pas le client à annuler sa commande. Aucune demande de dédommagement ne pourra être acceptée pour les retards de livraison.

6. Vérification et reprise

Le client doit vérifier les livraisons dans les 5 jours suivant leur réception et signaler les éventuels défauts par écrit à Opopharma dans ce délai. Une reprise n'est possible qu'avec l'accord écrit exprès d'Opopharma. Les marchandises ne sont reprises que si elles se trouvent encore dans l'emballage d'origine. Le client doit en outre attester par écrit que les conditions de stockage ont constamment été respectées. Opopharma se réserve le choix d'échanger la marchandise ou d'établir un avoir. Le client ne peut prétendre à aucun remboursement sous forme d'argent liquide.

7. Garantie et responsabilité

Opopharma peut faire jouer la garantie pendant la période de garantie accordée par ses fournisseurs. Cette garantie couvre uniquement les défauts de fabrication. L'utilisation incorrecte des marchandises et le non respect des conditions de fonctionnement annulent la garantie d'Opopharma. La responsabilité d'Opopharma se limite à l'échange des marchandises défectueuses ou au remboursement du prix des marchandises non échangées. Opopharma décline toute autre responsabilité, notamment pour les dommages directs ou indirects, la perte de gains ou les réclamations de tiers.

8. Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété d'Opopharma jusqu'à leur paiement intégral.

9. Droit applicable et for juridique

Les présentes conditions sont régies exclusivement par le droit suisse. Le for juridique est Zurich.